



HAL
open science

Systèmes alimentaires localisés en France et au Brésil, deux voies distinctes de renforcement des agricultures paysannes

Gilles Maréchal

► **To cite this version:**

Gilles Maréchal. Systèmes alimentaires localisés en France et au Brésil, deux voies distinctes de renforcement des agricultures paysannes. Dialogo contemporâneos acerca da questão agraria e agricultura familiar no Brasil e na França, 2019. hal-02139556

HAL Id: hal-02139556

<https://hal.science/hal-02139556>

Submitted on 24 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Systèmes alimentaires localisés en France et au Brésil

deux voies distinctes de renforcement des agricultures paysannes

Gilles MARECHAL
CNRS - ESO

marechal.gilles@orange.fr
06 32 45 20 68

En France comme au Brésil, les agricultures paysannes et familiales ont longtemps voulu se distinguer par leurs caractéristiques physiques liées au système productif. Cependant, chaque pays connaît une évolution où des pratiques de multifonctionnalité choisies se présentent à la fois comme une revendication et l'affirmation d'une différence : accueil à la ferme, micro-industries de transformation, circuits de vente directe. Le Brésil et la France entretiennent des liens suivis dans ce domaine, qu'il s'agisse de la réflexion croisée dans le domaine scientifique (SYAL Systèmes agro-alimentaires locaux) ou des relations entre organisations paysannes : le Brésil est par exemple le deuxième pays d'implantation d'Accueil Paysan.

Ce texte vise à mettre en évidence comment la recherche de viabilité pour les agricultures paysannes et familiales parvient à la conclusion d'un intérêt stratégique reposant sur les mêmes principes de valorisation des circuits courts alimentaires, mais avec des modalités de mise en œuvre radicalement différentes en France et au Brésil. Les expériences évoquées et les analyses qui suivent se gardent de viser à établir un lien direct et automatique entre agriculture paysanne et circuits courts. Ceux-ci mobilisent aussi des producteurs qui ne peuvent être qualifiés de familiaux, et certains défenseurs des agricultures familiales tiennent à se centrer sur le segment production. L'association entre agriculture familiale et circuits de commercialisation est considérée comme une voie possible, en aucun cas un « one best way ».

Les informations et analyses utilisées pour le cas français proviennent en majeure partie de la Bretagne et des régions de l'Ouest de la France. Ces zones géographiques ne sont pas représentatives de toutes les régions françaises. Elles diffèrent assez profondément des régions où la commercialisation locale s'appuie sur une agriculture plus diversifiée, et n'a pas connu un déclin aussi prononcé qu'en Bretagne à l'époque de la « modernisation agricole ». C'est précisément pour cette raison qu'elles offrent un intérêt particulier pour une approche comparative.

L'agriculture familiale, ce n'est pas seulement la production

Les débats concernant la définition de l'agriculture familiale ou paysanne et de l'agro-écologie sont fréquemment focalisés sur le système de production. Les indicateurs communément utilisés pour mesurer la taille d'une exploitation sont la surface en hectares, le volume de production ou le nombre de têtes du cheptel. C'est ainsi par exemple que se définissent les latifundia au Brésil ou les « usines à cochons » en France. De tels instruments de mesure sont profondément ancrés dans la vision dite modernisatrice de l'après-guerre en France, ou de la révolution verte, quand les efforts d'évolution se sont concentrés sur un supposé progrès défini à partir des techniques de production. En devenant producteur, le paysan s'est vu déchargé ou coupé du contrôle et de la réflexion sur la commercialisation.

Pourtant, aujourd'hui et dans le monde entier, on assiste à de multiples initiatives de reconnexion de la responsabilité des paysans entre système de production et mode de commercialisation. Dans certains territoires, les circuits courts alimentaires conservent ou retrouvent une densité qui leur permet de faire système, localement ou à une échelle plus large. Déjà, dès les années 80, la *Nihon yûkinôgyô kenkyûkai* (association japonaise de recherche sur l'agriculture biologique) associait dans la définition de l'agriculture organique un mode de production non polluant et un circuit de commercialisation local. Le Mouvement des Sans-Terre au Brésil, a précocement, dans les années 90, pris conscience que la viabilisation des *assentamentos* peut passer par un contrôle de la commercialisation, en développant des avantages à la fois sur le plan économique et sur celui de l'insertion et de la reconnaissance territoriale.

Au-delà des seuls paysans, ce sont les mangeurs dans leur ensemble qui sont invités ou convoqués à reprendre possession des déterminants de leur alimentation. Selon les cultures et usages nationaux ou régionaux, les avantages recherchés à travers le développement de réseaux alimentaires territorialisés sont divers, et souvent affirmés comme relevant d'une recherche de soutenabilité. Les objectifs peuvent être centrés sur l'agriculture et ceux qui la font, ou viser la société dans son ensemble.

Des objectifs et des logiques d'acteurs divers et complexes

Les acteurs, individus ou groupes sociaux, qui s'engagent dans ces circuits sont porteurs de hiérarchies implicites dans les buts poursuivis. On peut par exemple distinguer les approches de l'alimentation à dominante hédoniste du monde latin et celles plus hygiénistes du monde anglo-saxon. Même si toute action joue, par sa nature complexe, sur plusieurs tableaux, chaque acteur privilégie une dimension primordiale pour lui. Les objectifs suivants sont fréquemment rencontrés dans les actions de terrain

- accessibilité de l'alimentation : dans les pays du sud, mais pas seulement, il peut s'agir de faciliter l'accès des ménages les plus pauvres à une alimentation digne voire un sauvetage alimentaire général, comme dans le cas de Cuba au début des années 90. Dans certains pays du nord c'est en outre l'accès physique aux aliments, par exemple dans les *food deserts*, qui peut être visé ;
- viabilisation de l'agriculture familiale et des petites exploitations : la commercialisation en circuits courts vise à augmenter les revenus de petites exploitations et à assurer leur maintien ; de façon plus ambitieuse, elle est mobilisée pour renouveler le tissu régional d'exploitations par l'installation de nouvelles exploitations, en mobilisant des porteurs de projets aux profils originaux ;
- agricultures de qualité : la promotion ou la défense de formes d'agriculture alternatives au modèle agro-industriel et encadrées dans leur territoire est fréquemment recherchée ; au point qu'une confusion s'instaure entre par exemple agriculture biologique et circuits courts (explicable par un fort couplage statistique entre les deux, qui n'induit pas de lien de causalité) ; selon le recensement agricole 2010, 10 % des producteurs en circuits courts sont en agriculture biologique alors qu'ils ne représentent que 3,5 % de l'ensemble des exploitations françaises ;
- emploi : par nature, transformation et vente des produits sont consommatrices en travail et requièrent l'engagement d'une main d'œuvre locale, provoquant une redistribution géographique de la valeur ajoutée, donc de l'emploi ; le recensement agricole de 2010 estime à 2,2 le nombre moyen d'emplois dans les exploitations pratiquant les circuits courts, contre 1,4 en moyenne générale ;
- préservation des ressources environnementales : par conviction, recherche de cohérence ou opportunité, beaucoup de réseaux alimentaires visent à valoriser les ressources locales (variétés locales contribuant à la diversité génétique, protection des eaux et des paysages,...) et préserver les ressources globales (optimiser l'énergie, limiter l'émission de gaz à effet de serre et de déchets,...) ;
- relations producteurs / consommateurs ou ville / campagne : les *teikei* japonais, souvent cités comme source du renouveau des réseaux alimentaires locaux, mettent cette reconstruction d'une harmonie sociale au cœur de leur projet ; le décloisonnement des acteurs, à l'échelle individuelle (notons par exemple le slogan québécois du « fermier de famille ») ou collective (affirmé par exemple dans les *food strategies* des villes anglaises) est le fil rouge de nombreuses initiatives ;
- éducation à l'alimentation et à la « santé par l'assiette » : en particulier dans le monde anglo-saxon, pour des raisons de santé publique en lien avec son coût, ou de lutte contre l'obésité, la relation entre origine locale et qualité des aliments est postulée ; elle s'exprime par des mesures dérogatoires dans les appels d'offres publics (Brésil, Canada, Etats Unis d'Amérique, ...)
- recherche de souveraineté alimentaire : plusieurs organismes du système des Nations Unies, et en particulier les rapporteurs successifs pour le droit à l'alimentation, Jean Ziegler puis Olivier de Schutter, insistent sur la cohérence à trouver entre les diverses échelles de la souveraineté alimentaire, du local au global.

Dans cette liste, la pondération des objectifs est très variable : ainsi le « schéma japonais » développé autour du *teikei* met en avant la recherche de relations harmonieuses entre ruraux et urbains, alors que cette motivation reste secondaire dans le cadre anglo-saxon où les considérations sanitaires et hygiénistes prédominent. Nous allons montrer que France et Brésil sont désormais deux pays actifs en matière de mobilisation des circuits d'alimentation territoriale au profit du renforcement de l'agriculture familiale, mais en suivant des voies très distinctes. Elles reposent avant tout au Brésil sur l'action publique, alors qu'en France c'est l'action citoyenne qui prévaut.

Une comparaison fondée sur une expérience de 20 années au Brésil et en France

La comparaison de l'expression et des pratiques en matière de circuits courts alimentaires est particulièrement instructive entre France et Brésil. L'argumentation ici proposée repose sur une pratique de terrain développée en parallèle dans les deux pays.

Depuis le début des années 90, AMAR (association Acteurs dans le Monde Agricole et Rural) coopère avec des groupes ruraux du Brésil. Il s'agit d'associations de petits producteurs, d'émanations locales du Mouvement des Sans-Terre, de *quilombos* (communautés descendantes d'esclaves), de syndicats ruraux, d'ONG. L'objectif est de trouver des voies qui permettent de stabiliser une agriculture paysanne dans l'état de Rio de Janeiro, avec des contacts dans d'autres états. Les actions s'exercent par l'accompagnement de projets de commercialisation, avec des expériences marquantes comme celle de l'Unacoop, qui dispose d'un espace de vente à la CEASA (central de abastecimento) de Rio pour ses 137 coopératives adhérentes (voir <http://www.unacoop.org.br/>) ou le kiosque de vente directe de *Seropédica* inspiré du point de vente collectif Brin d'Herbe près de Rennes. Dès le début des années 90, à une époque où la « mode » des circuits courts n'était pas installée, des mémoires universitaires ont été rédigés sur cette question. Les petits paysans brésiliens soulignent en effet que la commercialisation était le principal goulot d'étranglement pour viabiliser économiquement leur activité.

En France, la Bretagne constitue un terrain d'observation privilégié pour la comparaison, puisqu'elle présentait un profil de très faible présence des circuits courts jusqu'au tournant du millénaire. Sa situation était ainsi plus proche de celle du Brésil que ne l'est celle des régions où ils sont nombreux et vigoureux de longue date, comme Rhône Alpes ou Midi Pyrénées. Depuis le début des années 2000, la Bretagne a connu une explosion des initiatives de circuits courts alimentaires. Le mouvement CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), dont AMAR est membre, est un des acteurs centraux de ce renouveau, dans une région où cette pratique était très faiblement représentée, déclinante et stigmatisée par le système de soutien au complexe agro-industriel. Cette région est très en « retard » sur d'autres régions, seuls 9,7 % des producteurs sont en circuits courts contre 21 % au niveau national. Ainsi, si seulement une douzaine d'initiatives collectives pionnières étaient repérées en 2004, 166 structures pérennes sont identifiées en 2013 (selon l'état des lieux des circuits courts alimentaires en Bretagne, publié en 2013). Cette croissance repose sur une diversité importante des modes de commercialisation (magasins à la ferme, AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), points de vente collectifs, marchés, paniers commandés par internet, porte à porte, vente à la restauration collective) et une liaison forte avec des pratiques environnementales de qualité (agriculture biologique, systèmes herbagers) sur de petites exploitations. Ils rompent avec la logique du modèle breton où le champ d'action du producteur se limite à l'excellence technique dans le compartiment de la production, où les quantités priment, et où l'organisation collective s'exprime dans des filières de plus en plus spécialisées, étanches et concurrentes.

Tout au long de ces années, des échanges ont été menés, incluant l'accueil de professionnels brésiliens impliqués dans le développement de formes de commercialisation cohérentes avec l'agriculture familiale : producteurs, syndicalistes, responsables coopératifs, chercheurs, étudiants, responsables de l'administration territoriale. Des stages de terrain débouchant sur des mémoires de master ont alimenté la connaissance mutuelle. De nombreuses études et publications ont été réalisées pour analyser cette évolution, en lien avec Agrocampus Ouest. Un travail plus approfondi a été mené à l'automne 2012, lors de l'accueil d'une délégation à l'occasion de la troisième édition des assises bretonnes de la vente directe, organisée par le mouvement CIVAM. Cet échange a permis de distinguer deux voies de développement des circuits courts radicalement différentes.

La comparaison suppose dans un premier temps une analyse comparative des situations.

La caractérisation de la situation en France, illustrée par le cas de la Bretagne

Du côté français, il existe de multiples initiatives citoyennes de rapprochement producteurs / consommateurs, menés par les consommateurs (AMAP), les producteurs (points de vente collectifs), les pouvoirs publics (organisation des marchés de plein vent) voire des entrepreneurs privés (paniers entrepreneuriaux). En conséquence, l'essentiel des achats est réalisé par le consommateur final. Plusieurs études montrent en particulier le poids déterminant des marchés hebdomadaires dans les circuits de commercialisation locale (de l'ordre du tiers du chiffre d'affaires, selon les chiffres convergents des éditions successives de l'observatoire de l'agriculture biologique en Bretagne).

La défense de l'agriculture paysanne et des relations producteurs / mangeurs est centrale (comme l'indique l'intitulé même des AMAP : Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) dans l'esprit d'une forte et visible minorité de consommateurs engagés, et d'une majorité des paysans dans les projets d'alimentation locale. Cependant, ce n'est pas le cas d'une majorité des consommateurs ni des pouvoirs politiques, qui mettent fréquemment en avant les impacts locaux en matière de dynamisation du territoire, quel que soit le modèle d'exploitation concerné (« il ne faut pas opposer un modèle à un autre »).

Les circuits courts ont désormais acquis une visibilité sociale et médiatique telle que même les acteurs les plus réticents, comme ceux de la grande distribution ou l'agriculture productiviste, sont amenés à se positionner sur le créneau. Cependant, les différents acteurs co-existent dans un certain désordre, avec peu d'organisation inter-institutionnelle, et entretiennent la confusion dans les rôles et attentes de chacun. On note des effets de concurrence, entre fournisseurs bien entendus, mais aussi entre acheteurs quand par exemple un producteur est sollicité par une AMAP ou une cantine, au détriment du potentiel de ses ventes sur les marchés.

Il règne une conflictualité importante liée à la définition de la nature des circuits courts (par exemple sur le rôle potentiel de la grande distributions à l'image des débats existants pour le commerce équitable), des sources d'approvisionnement (ventes minoritaires de fermes industrielles) et des produits qui y sont vendus (bio / non bio). Des organismes publics (collectivités, pays, parcs naturels) tentent de réduire cette conflictualité, et de promouvoir l'organisation collective, mais avec un succès réduit et peu de moyens.

De nombreux et vifs débats existent en matière de lien entre circuits courts et pratiques environnementalement différenciées. Une relation entre le poids statistique de celles-ci (agriculture biologique, systèmes herbagers, porc sur paille) et celui de la pratique de la commercialisation locale a été observée dans plusieurs régions. En Bretagne, presque la moitié des agriculteurs biologiques (moins d'un sur cinq dans la population agricole générale) mettent en œuvre des circuits courts, et parmi les nouveaux installés en agriculture biologique, ils sont quatre sur cinq (contre un tiers dans la population des nouveaux installés). Mais les liens entre les deux sont souvent vécus de façon conflictuelle, comme en témoignent les vifs débats sur le thème « faut-il privilégier le local ou le bio ? ».

L'encadrement réglementaire en France est à la fois défaillant (manque de législation adaptée et spécifique) et tatillon (application de règles et de normes élaborées pour les industries alimentaires). Par exemple, les acteurs publics multiplient les contorsions pour favoriser l'achat de produits locaux, et invoquent les difficultés à respecter la législation, inspirée de la réglementation sur la concurrence d'origine européenne. Pourtant l'Italie, autre membre de l'Union Européenne, ou les Etats Unis d'Amérique, champions de l'idéologie de la concurrence, ont mis en place des règles dérogatoires, sans problème majeur. Pour les petits transformateurs, le respect de la législation sanitaire est hasardeux, le cadre auquel ils sont soumis n'étant jamais stabilisé, et pouvant varier d'un département à l'autre. Le plan Barnier annoncé en 2009, avec l'approbation des acteurs organisés, n'a pas eu de conséquences concrètes.

Il n'existe pas de politique structurelle d'achat public auprès de l'agriculture familiale. Les initiatives relèvent surtout des acteurs publics locaux, et restent peu importantes en volume et impact. Le guide « croquer le territoire » en offre une illustration par les expériences menées dans les Parcs naturels régionaux. Au niveau national, le recensement agricole 2010 estime que la restauration collective représente moins de 1 % des débouchés. Les études économiques réalisées en Bretagne montrent que la place de l'achat public dans le total des ventes des producteurs est de l'ordre de quelques pour-cents, soit dix fois moins que les marchés de plein vent. Il n'existe pas d'intégration du développement des circuits courts dans une politique agricole ou sociale. On sait qu'en matière agricole le rôle de l'Europe est central. Les contours des fonds de cohésion pour la période 2014-2020 sont aujourd'hui connus, et n'affichent pas d'avancée notable en matière de promotion de l'approvisionnement local. L'objectif affiché par le Grenelle de l'Environnement, de 20 % d'aliments issus de l'agriculture biologique dans les restaurations collectives, ouvrait un espace potentiel pour l'alimentation locale. Mais les acteurs concernés n'y font plus guère référence, et constatent que les achats stagnent, même si localement cet objectif est parfois dépassé. En matière sociale le Plan National Nutrition Santé n'établit pas de lien entre qualité des aliments et origine. La réglementation sur la composition des menus ou la qualité sanitaire introduit plutôt des obstacles dans l'usage des produits locaux.

Les acteurs associatifs et publics mènent de concert une réflexion sur le développement des circuits alimentaires dans de nombreux territoires ; les pays « loi Voynet » sont particulièrement actifs, en s'appuyant sur leurs conseils de développement, ainsi que les Parcs Naturels Régionaux. Cependant, les résultats concrets restent limités, hors du champ de l'engagement citoyen. Un nombre croissant d'acteurs des réseaux alimentaires territoriaux constatent les limites d'une action pensée et développée par et pour un territoire restreint. Ils tentent de l'intégrer dans des cadres plus larges, rejoignant les objectifs et les pratiques de l'Economie Sociale et Solidaire, ou institutionnalisés.

En ce qui concerne les perspectives, on constate que l'intérêt pour la dimension sociale de l'accès de tous à une alimentation saine va croissant. La crise économique-sociale y contribue bien évidemment. Les circuits alimentaires locaux ont été, et sont encore, stigmatisés par les institutions du complexe agro-industriel

comme sélectifs socialement et répondant aux attentes des seuls « bobos ». Les franges aisées de la population sont certes sur-représentées dans certains types de pratiques, mais pas dans toutes. On assiste aujourd'hui à l'émergence d'un nombre croissant d'initiatives visant la solidarité alimentaire territoriale. Des collectivités ou associations s'engagent dans des actions visant à associer qualité de l'alimentation et insertion sociale par le local (par exemple dans le plan santé – bien être 2013 - 2017 du département du Nord, opération 30 000 paniers solidaires).

La caractérisation de la situation au Brésil

Il existe une politique nationale forte de soutien à l'agriculture familiale à travers la promotion de l'achat de produits locaux. Elle repose sur deux axes principaux. D'une part le Programme d'Acquisition d'Aliments (PAA), lancé en 2003, permet l'achat par l'Etat de produits issus de l'agriculture familiale. Ceux-ci sont ensuite redistribués à des structures d'intérêt social (centre sociaux, maisons pour personnes âgées, orphelinats,...) ou servent à constituer des stocks pour les agriculteurs. L'achat repose, de manière non obligatoire, sur des procédures d'appels d'offres, qui constituent un frein pour les plus petits producteurs. D'autre part, le Programme National d'Alimentation Scolaire (PNAE) a été lancé en 2003. Il dispose que 30 % des achats des cantines doivent provenir de l'agriculture familiale locale. Les budgets nationaux de ces programmes n'ont cessé de croître depuis 10 ans et atteignent désormais une dimension structurelle : le PAA a disposé en 2012 d'un budget de 1,2 milliards de Reais (soit environ 480 millions d'Euros) et le PNAE de 3,3 milliards de Reais, dont 900 millions réservés à l'agriculture familiale (soit environ 360 millions d'Euros).

Cette politique est nationale puisqu'elle repose sur des décisions et crédits fédéraux, mais est gérée localement. Le niveau de décentralisation atteint est élevé et les communes peuvent décider de l'affectation d'achats réalisés sur des budgets d'origine centrale, et déconcentrés au niveau de chaque Etat à la CONAB (compagnie nationale d'approvisionnement). Il existe une articulation opérante, évidemment ni parfaite, ni généralisée, entre l'échelon national et le local sur le financement et la mise en œuvre de systèmes de commercialisation locaux. L'important budget investi au niveau fédéral est complété à l'échelle locale.

La politique engagée allie des visées agricoles et rurales (réduction des coûts de transport et de stockage, promotion de l'agriculture familiale, stabilité, visibilité) et sociales (lutte contre la pauvreté et la faim, réduction de l'exode rural, rééquilibrage territorial). Le PAA est co-géré par deux ministères. Le premier est le Ministère du Développement Agricole, MDA, voué à la promotion de l'agriculture familiale orientée vers le marché intérieur, alors que le Ministère de l'Agriculture a pour champ l'agriculture exportatrice. Son périmètre lui permet de lier la politique de soutien à l'agriculture familiale par l'achat public à d'autres politiques, et notamment la plus importante d'entre elles, le PRONAF (programme national de renforcement de l'agriculture familiale, qui permet l'accès à des crédits ou subventions spécifiques). Le second ministère concerné est celui du Développement Social et de Lutte contre la faim. En participant à l'acquisition d'aliments issus de l'agriculture familiale, il contribue à une politique doublement sociale : d'une part, en renforçant les revenus des vendeurs, alors qu'il est connu que la proportion de pauvres et de mal nourris est plus importante dans le milieu rural ; d'autre part, en fournissant des aliments de bonne qualité nutritionnelle et en éduquant à l'alimentation les populations pauvres les plus exposées à la faim et l'obésité.

L'encadrement des pratiques est fait par des outils réglementaires spécifiques et élaborés : définition légale de l'agriculteur familial, définition de la certification participative, exceptions légales pour les producteurs familiaux (certification déclarative). Ainsi le PAA n'est accessible, en théorie, qu'à des catégories précises : *assentados* (producteurs installés dans le cadre de la réforme agraire), communautés *quilombolas* (issues d'esclaves évadés) ou autres communautés traditionnelles (*caçaras*,...) et agriculteurs familiaux. Cette dernière catégorie, beaucoup plus large, est précisée par la possession obligatoire de la *DAP* (déclaration d'aptitude au PRONAF). Ce certificat inscrit une cohérence entre deux politiques majeures du MDA, PAA et PRONAF. Il a cependant l'inconvénient d'être excluant pour les plus pauvres de la population agricole, moins lettrés, plus isolés, moins informés que la moyenne.

Certaines collectivités locales s'impliquent dans des projets d'alimentation locale, au delà de leur contribution au PAA et au PNAE. Comme en France, elles sont responsables des marchés forains, et l'ouverture de ceux-ci aux produits locaux/agro-écologiques (par exemple à Piracicaba, en lien avec Slow Food), ou l'organisation de marchés spécifiques (comme à Rio avec le circuit carioca des marchés organiques) est une des premières actions accessibles.

Les producteurs soulignent l'effet stimulant de l'achat public sur leur situation économique, grâce surtout à la prévisibilité de leurs ventes. Mais l'importance de l'achat public en volume et valeur laisse craindre à terme un effet de dépendance des producteurs. La situation de quasi monopsonne de l'achat public fait que des

producteurs perdent l'autonomie qu'ils recherchent par la vente locale, et se retrouvent exposés, comme dans les circuits longs classiques, à des décisions portant sur les prix ou les volumes pour lesquelles ils n'ont aucune prise. En conséquence, les plus prévoyants soulignent la nécessité de trouver des canaux complémentaires de commercialisation pour diversifier les acheteurs.

Un lien direct est fait par les consommateurs engagés actuels entre le régime social lié à l'agriculture familiale, la commercialisation locale et le mode de production agro-écologique / biologique / organique. Nombre d'acteurs de l'agriculture familiale prennent en référence l'agro-écologie, et il y a en conséquence convergence entre pratiques agricoles environnementalement responsables, organisation familiale et vente locale. La plupart des consommateurs engagés, en nombre réduit par rapport à la proportion française, établissent un lien quasi obligé entre type d'exploitation, mode de production respectueux de l'environnement et consommation locale. Les noms de la plupart des initiatives réfèrent à l'agro-écologie ou l'agriculture organique, comme par exemple l'important réseau d'agro-écologie *Ecovida*, promoteur de la certification participative.

Mais les modes d'échanges dominants, indirects et normés, ne stimulent pas la relation directe producteur / consommateur malgré la proximité géographique. Un producteur qui livre ses produits au gestionnaire d'une cantine ne rencontre pas les consommateurs finaux. Les relais dans la société et la presse qui valorisent la relation producteur / consommateur sont encore faibles, et c'est le discours économique qui domine. On observe ainsi une différenciation sociale, les pauvres accédant à des produits d'origine locale souvent sans le savoir, alors que les consommateurs conscients se concentrent majoritairement dans les classes moyennes.

Les expériences portées par la société civile restent peu nombreuses. Quand elles relèvent de l'initiative de citoyens, elles sont souvent concentrées dans les villes, par exemple *Rede Ecológica* (réseau écologique) à Rio, *ACOPA* (association des consommateurs de produits organiques) à Curitiba dans le Paraná, *Ecofeira* ou *Compras Coletivas Ecossolidárias* (achats collectifs écosolidaires) à Florianópolis dans le Santa Catarina, les initiatives soutenues par l'institut *Kairós* de São Paulo. Celles lancées par les producteurs s'inscrivent dans les schémas classiques du monde coopératif (par exemple *Unacoop* qui regroupe 137 coopératives et association de producteurs de l'état de Rio, ou *AGRECO* dans le Santa Catarina) ou associatif (associations d'agriculteurs organiques, comme *Abio* à Rio). Des expériences tentent de fédérer les divers acteurs, comme par exemple l'institut *Terra Mater* à Piracicaba, dans l'état de São Paulo, en lien avec *Slow Food*.

Il existe peu de relations et de ponts entre d'une part les producteurs et les organisations d'alimentation territoriale et d'autre part le monde de l'économie populaire solidaire, peu structuré. Certaines expériences font référence au cadre du commerce équitable, appliqué à l'échelle locale.

Deux voies distinctes pour un but similaire

On observe ainsi en France et au Brésil deux configurations socio-économiques nettement différenciées bien que visant un objectif similaire de soutien à l'agriculture paysanne ou familiale grâce au développement de circuits courts. Au Brésil, l'essentiel de l'action repose sur les pouvoirs publics, l'état fédéral étant relayé par les municipalités. Cette configuration présente l'avantage de mobiliser des budgets importants, dans un cadre politique voulant assurer la cohérence avec les autres dispositifs en faveur de l'agriculture familiale. Elle a donc des effets redistributifs conséquents. Elle présente cependant le double inconvénient d'un faible pouvoir de conviction et de mobilisation vis à vis des citoyens, et d'une fragilité structurelle liée à l'achat en monopsonie. La démarche est inscrite dans une perspective à la fois économique et sociale. A l'inverse, la situation française se caractérise par l'absence de cadre politique structuré. L'initiative est donc laissée aux collectifs de citoyens, ou de producteurs, ainsi qu'aux collectivités territoriales. Cette situation est propice à la confusion et aux hésitations de la part des acteurs. Elle a cependant l'avantage de laisser libre cours à la créativité des individus et des groupes organisés. Ceux-ci insistent particulièrement sur les aspects culturels de réappropriation de l'alimentation, d'exploration de pratiques alternatives inscrites dans une perspective de sobriété et de rapprochement ville/campagne ou paysans/citadins. Un mouvement d'institutionnalisation est en cours dans les régions les plus anciennement et abondamment pourvues en expériences de circuits courts, comme Rhône Alpes. Il repose essentiellement sur les collectivités territoriales, et non l'Etat central.

Le tableau suivant résume les observations

	<i>Brésil</i>	<i>France</i>

<i>Cadre politique</i>	Politique structurelle et budget dédié important Action nationale relayée par les collectivités Définition réglementaire précise des pratiques	Pas de politique structurelle européenne ou nationale, ni de budget dédié Actions locales décidées et portées par les collectivités Encadrement réglementaire majoritairement sur les aspects sanitaires et secondairement les marchés publics
<i>Acteurs</i>	Etat fédéral déterminant Communes pour mise en œuvre Associations de consommateurs urbains, peu nombreuses Groupes de producteurs liés à l'agro-écologie, organique	Etat quasiment absent Intervention désordonnée des multiples niveaux territoriaux Nombreuses associations militantes de consommateurs, de producteurs ou mixtes Producteurs individuels ou en groupes organisés
<i>Représentations et objectifs</i>	Lien direct commercialisation / agriculture familiale / agro-écologique Environnement : cohérence systèmes de production et de commercialisation Economie : viabilisation de l'agriculture familiale Social : lutte contre la pauvreté et la faim Culture : activation de propositions concrètes pour l'égalité et la citoyenneté	Confusion, voire conflits sur local, biologique, agriculture paysanne Environnement : réduction de l'empreinte énergétique, santé Economie : développement local, viabilisation de l'agriculture familiale / paysanne Social : réponse à la crise Culture : réappropriation de l'alimentation, expérimentation des alternatives

De telles observations, qui mettent en évidence des cheminements très différents à la poursuite d'objectifs comparables, ont déjà été réalisées à l'échelle européenne. Par exemple, le projet FAAN (Federating Alternative Agro-food Networks <http://www.faanweb.eu/>) avait identifié trois voies de développement des circuits alimentaires locaux dans les pays européens. Le rôle central identifié reposait sur la société civile (Autriche, France), les collectivités locales (Pologne, et dans une moindre mesure France) ou les acteurs privés (Royaume Uni, Hongrie).

Conclusion : un enrichissement des pratiques par l'ouverture des possibles

L'observation de la situation dans chaque pays par les acteurs de l'autre pays est un stimulant pour l'action. L'expérience montre la fréquence en France du discours affirmant qu'il est improbable, voire impossible, que les pouvoirs publics nationaux jouent un rôle actif pour promouvoir les circuits alimentaires locaux, et à travers eux préférentiellement l'agriculture écologique et familiale. Parallèlement, l'implication de la puissance publique au Brésil semble jouer un certain rôle anesthésiant sur l'initiative citoyenne, dont l'importance tend à être sous-évaluée. La connaissance de la situation symétrique de chaque pays est une invitation à élargir le périmètre de l'action.

Il peut être tentant dans ce contexte d'idéaliser ce qui se passe ailleurs, ou en d'autres termes d'additionner les éléments jugés positifs ou favorables pour imaginer un scénario idéal applicable à chaque pays. Il pourrait se traduire dans ce cas par une forte implication des pouvoirs publics, dans leurs attributions budgétaires et réglementaires, articulée avec un foisonnement d'initiatives citoyennes localisées, mobilisant les consciences et les énergies. La densité de nos sociétés fait qu'une telle addition sommaire est hautement improbable, et se heurterait à des limites sociales, culturelles, psychologiques. Il reste cependant utile de se saisir du miroir tendu par une situation hautement contrastée pour identifier des lignes d'action souhaitables.

Ce qui pourrait se traduire pour les mouvements sociaux par un agenda comprenant :

Du côté brésilien

- créer des circuits d'approvisionnement local à la campagne ;
- élargir l'espace des relations directes producteurs consommateurs ;

- diversifier les modes de commercialisation locale, pour éviter les effets de dépendance ;
- fortifier le développement de systèmes alimentaires territorialisés au sein du secteur de l'économie populaire solidaire.

Du côté français

- imaginer une politique structurelle de valorisation des systèmes alimentaires territoriaux en tant qu'instrument de soutien à l'agriculture paysanne ;
- intégrer la dimension sociale de l'accès à l'alimentation dans les pratiques et les politiques ;
- faire preuve de créativité réglementaire pour concilier sélectivité des interventions publiques et souplesse des procédures.

- AMEMIYA H. (dir.), *Du teikei aux AMAP Le renouveau de la vente directe de produits fermiers locaux*, Presses Universitaires de Rennes, 2011
- BAZZO SCHMIDT, V. D. *Consumidores urbanos e agricultura orgânica : entre discurso, intenção e gesto. Dissertação (Mestrado) - Programa de Pós-Graduação em Agroecossistemas. Centro de Ciências Agrárias, Florianópolis: UFSC, 2004.*
- BLEIL S., *Vie et lutte des Sans Terre au sud du Brésil – une occupation au Paraná*, Karthala, 2012
- BRANDENBURG A., RUCINSKI J., SILVA JUNIOR P., *os novos atores e o consumo de alimentos ecológicos : a associação de consumidores de produtos orgânicos do Paraná - ACOPA*, in Estudos sociedade e agricultura, vol. 16, n°1, avril 2008
- CAZELLA A., BONNAL P., MALUF R. S. (dir) *Agricultura familiar multifuncionalidade e desenvolvimento territorial no Brasil*, ed Mauad, Rio de Janeiro, 2009
- CHIFFOLEAU Y., *Circuits courts alimentaires, dynamiques relationnelles et lutte contre l'exclusion en agriculture*, in Economie rurale n° 332, 2012
- CHIFFOLEAU Y., PREVOST B., CONSOMMER *local, plus qu'une mode, une éthique*, in Le courrier de la planète n° 87, 2009
- DE CARVALHO R. L., CHIANCA G., *Coopératives et marché de gros agricole : l'expérience de l'Unacoop dans l'Etat de Rio de Janeiro au Brésil*, les entretiens de Maraussan 2001
- DELFOSSÉ C., PLUVINAGE AYATS (coord.), *Revue POUR : Alimentation et territoires n°215/216*, Novembre 2012
- DUBUISSON-QUELLIER S., *la consommation engagée*, ed. Sciences Po, les presses, 2009
- FISCHLER C., MASSON E., *Manger. Français, Européens et Américains face à l'alimentation*, Odile Jacob, 2008
- GRISA C., JOB SCHMITT C., MATTEI L. F., MALUF R. S., LEITE, S., *o programa de aquisição de alimentos (PAA) em perspectiva, apontamentos e questões para o debate*, http://oppa.net.br/acervo/publicacoes/Pesquisa_AABR-OPPA_Texto_PAA_versao_livro.pdf, CPDA, Universidade Federal Rural de Rio de Janeiro, 2009
- GUZZATTI, T. C.; TURNES, V. A; BASTEZINI, D. A. *Cooperagreco: seus desafios e suas conquistas. Série Estudo de Caso, Vol. 1. Sociedade Nacional de Agricultura: Rio de Janeiro, 2012.*
- HÉRAULT-FOURNIER C., PRIGENT-SIMONIN A. H. (dir.), *Au plus près de l'assiette , Pérenniser les circuits courts alimentaires*, éditions Quae 2012
- LAMINE C., PERROT N., *Les AMAP : un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs ?*, Éditions, Yves Michel, 2008
- LEITE S., *Políticas de Desenvolvimento Territorial e Enfrentamento da Pobreza Rural no Brasil*, ed CPDA/UFRRJ, Rio de Janeiro, 2013
- LEITE S., HEREDIA B., MEDEIROS L., PALMEIRA M., CINTRÃO A., *Impactos dos assentamentos : um estudo sobre o meio rural brasileiro*, Edunesp, São Paulo, 2004
- LEITE S., HEREDIA B., MEDEIROS L., PALMEIRA M., CINTRÃO A., *Impactos econômicos dos assentamentos rurais no Brasil : análise das suas dimensões regionais*, XXX encontro nacional de economia, Rio de Janeiro, 2002
- MALUF, R. S. J. *Ações públicas locais de abastecimento alimentar*. São Paulo: Polis, 1999.
- MARECHAL G., *Les circuits courts alimentaires : Bien manger dans les territoires*, Educagri éditions 2008
- MARECHAL G., *La comparaison entre une pratique française – L'AMAP – et son inspirateur le Teikei*, in *Du teikei aux AMAP Le renouveau de la vente directe de produits fermiers locaux*, Presses Universitaires de Rennes, 2011
- MARÉCHAL G., SPANU A., *Les circuits courts favorisent-ils l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement?*, Courrier de l'environnement de l'INRA n°59, octobre 2010
- MARSDEN, T.K. AND MORLEY, A (eds.) *Sustainable Food Systems: Building a New Paradigm*,

Routledge, London, 2013

MORUZZI-MARQUES P. E., *Agriculture familiale et participation au Brésil : les conseils municipaux de développement rural du PRONAF (acteurs, intérêts et pouvoir)*, thèse doctorat, atelier national de Reproduction des Thèses, Lille, 2003.

MORUZZI-MARQUES P. E., FERREIRA NOBRE DE LACERDA T., *Agriculture biologique et agriculture familiale au Brésil. Pour une inscription territoriale des agriculteurs écologistes*, in *Économie rurale*, 313-314 | Septembre - décembre 2009

MUNDLER P., *le prix des paniers est-il un frein à l'ouverture sociale des AMAP ? Une analyse des prix dans sept AMAP de la Région Rhône-Alpes*, in *Économie rurale*, 336 , juillet-août 2013

PAULILO, M. I.; SCHMIDT, W. (orgs.): *Agricultura e ruralidade em Santa Catarina. Florianópolis: UFSC. 2003, p. 287-308.*

PRÉVEL M., *L'usine à la campagne Une ethnographie du productivisme agricole*, ed. L'Harmattan, 2007

SABOURIN E., *Paysans du Brésil Entre échange marchand et réciprocité*, ed. Quae, 2007

SCHMIDT, W.; SCHMIDT, W. E TURNES, V. A. *Desenvolvimento local em espaços rurais: a construção de um território nas encostas da Serra Geral, em Santa Catarina.*

SCHNEIDER S., KUNRATH SILVA M., MORUZZI-MARQUES P. E. (ORG.), *Políticas públicas e participação no Brasil rural*, ED UNIVERSIDADE FEDERAL DO RIO GRANDE DO SUL, 2004

SERVIGNE P., *Nourrir l'Europe en temps de crise Vers des systèmes alimentaires résilients*, étude réalisée à la commande du groupe Verts/ALE du parlement européen,
<http://www.institutmomentum.org/2013/11/nourrir-leurope-en-temps-de-crise-vers-des-systemes-alimentaires-resilients/>

SERVOLO DE MEDEIROS L., LEITE S. (org.), *Assentamentos rurais, mudança social e dinâmica regional*, ed. Mauad Rio de Janeiro, 2004

STEDILE J. P. (org.), *A questão agrária no Brasil, vol 2 programas de reforma agrária : 1946 – 2003*, ed. Expressão popular, São Paulo, 2005

TRAVERSAC JB., *La contribution des circuits courts alimentaires au développement régional*, Educagri, Dijon, 2010

VIANA, C. A. S.; VIEGAS, G. L. *PAA - Evolução das Operações. Conab, 2012.*

http://www.conab.gov.br/OlalaCMS/uploads/arquivos/12_04_25_14_41_24_analise_do_paa_-_2003_a_2011.pdf

VILLA REAL, L. C; SCHNEIDER, S. *O uso de programas públicos de alimentação na reaproximação do pequeno produtor com o consumidor: o caso do programa de alimentação escolar*. *Estudo & Debate*, Lajeado, V. 18, n. 2, p. 57-79, 2011

<http://www.univates.br/revistas/index.php/estudoedebate/article/view/125/200>

ZANONI M., LAMARCHE H., *Agriculture et Ruralité au Brésil : Un autre modèle de développement*, Karthala, 2001